



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NOTE

AUX SYNDICATS

Note : 23NSY0554 MEDIAS PUB

Diffusion : SDK/BF/Plateau/SG/DS Medias

Auteure : Elise DESCAMPS

Vendredi 9 juin 2023

Un guide des droits des pigistes à l'usage des pigistes... mais pas que

À l'attention des exécutifs de syndicats et des sections d'entreprises de presse écrite et audiovisuelle.

Sortie d'un guide intersyndical sur les droits des journalistes pigistes

Début juin 2023 est paru un guide de 60 pages à destination des étudiants en écoles de journalisme, visant à les préparer à l'exercice du journalisme rémunéré à la pige. Il a été rédigé par les quatre organisations syndicales représentatives des journalistes (CFDT-Journalistes, SNJ (Solidaires), SNJ-CGT et SGJ-FO) ainsi que l'association Profession:pigiste, association de référence pour les pigistes en France. Il aborde la trajectoire pas à pas des journalistes se lançant à la pige, du démarchage des rédactions... aux litiges. Il comprend une large partie sur les droits.



Introduction	4
Je suis journaliste	5
Qu'est-ce qu'un-e journaliste rémunéré-e à la pige ?	6
Du salaire, rien que du salaire !	6
Je suis salarié-e, j'ai des droits	7
Qu'est-ce qu'une entreprise de presse ?	8
Mes débuts	9
Je parle tarif dès la commande	10
Je garde une trace écrite de la commande	10
Je livre ma pige et me fais payer	11
Et si ma pige n'est pas publiée ou diffusée ?	11
Ma fiche de paie	13
Ce que doit indiquer ma fiche de paie	14
Mon salaire est un millefeuille	14
Abattement forfaitaire de 30 %, de quoi parle-t-on ?	15
Mes droits	17
J'ai obtenu des droits en cotisant	18
J'ai droit à des congés maternité et paternité	18
J'ai accès à une mutuelle santé...	19
... et à la médecine du travail	20
J'ai droit à des formations	20
Ma carte de presse	21
Comment obtenir ma première carte de presse ?	22
Revenus neutralisés	23
Quelles pièces dois-je fournir ?	24
Je suis salarié-e, je compte	25
Comme salarié-e	26
Comme électeur-trice	26
Comme représentant-e des salarié-e-s	26
Je ne veux plus être oublié-e	26
Je bénéficie des œuvres sociales du CSE	27
J'ai droit à la participation et à l'intéressement	27
Je connais mes droits dans l'entreprise	27
Je suis aussi auteur-e	28
Je dispose de droits moraux sur mes œuvres	30
Les accords Hadopi	30
J'adhère à la Scam	31
Je m'inscris à l'Urssaf Auteurs	31
Mes revenus irréguliers	33
Je suis prévoyant-e	34
Aïe ! Ça va mal	35
Mes piges baissent, alerte rouge !	36
Ma collaboration s'arrête, que faire ?	36
Trois clauses pour les journalistes	37
Mon employeur connaît des difficultés économiques	37
J'ai droit à l'indemnisation Pôle emploi	38
Rien ne va plus, je vais aux prud'hommes	38
Commission arbitrale des journalistes, une juridiction spéciale	39
Je ne reste pas seul-e	40
Je rejoins un collectif de pigistes	42
J'adhère à une association de journalistes	42
Je partage un bureau en coworking	43
J'adhère à un syndicat	43
Je vais voir le club de la presse	43
Je prends contact avec mes collègues pigistes	43
Je garde contact avec les ancien-ne-s élèves de mon école	44
Je suis photographe	45
Comment je vends mes photos et à quel prix ?	46
Plus fort-e-s à plusieurs	46
Et mes droits d'auteur ?	47
Je travaille dans l'audiovisuel	48
Un monde avec ses propres règles	50
Non aux CDDU	50
Non au statut d'intermittent-e	51
Non à l'auto-entrepreneuriat	51
Je travaille à l'étranger	52
Avant de partir	54
Quelle protection sociale ?	54
À quelles conditions ?	55
Sans emploi ?	55
Je pige pour des médias étrangers	55
Ressources	56



F3CCFD

F3CCFD

F3C-CFD

F3C.CFD.FR

Gratuit, il est distribué dans les 14 écoles de journalisme dont les cursus sont reconnus par la profession en France. Sa version papier n'est pas disponible au-delà mais il existe une version PDF dont tout un chacun peut s'emparer.

Lien de téléchargement du guide :

<https://cfdt-journalistes.fr/wp-content/uploads/2023/06/Des-piges-et-des-droits.pdf>

L'origine du projet

La CFDT-Journalistes participe à la gouvernance des écoles de journalisme dites reconnues avec des représentants dans leurs conseils pédagogiques paritaires. La F3C-CFDT est membre des CPNE de la formation (CPNE presse écrite et CPNE audiovisuel) et de la CPNEJ (commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes). A ce titre, **nous avons participé aux États Généraux de la Formation et de l'Emploi des jeunes journalistes, les 3 et 4 octobre 2022, organisés par la Conférence des Écoles de Journalisme (CEJ) à Paris.**

Il est possible de retrouver nos contributions ici : <https://cfdt-journalistes.fr/2022/10/03/etats-generaux-de-la-formation-et-de-lemploi-des-journalistes-les-positions-cfdt/>

Lors de ces États généraux de la Formation et de l'Emploi des jeunes journalistes, les deux étudiants délégués de chaque école ont massivement relayé leur préoccupation majeure : la précarité. A côté des CDD, la pige est devenue une porte d'entrée de plus en plus fréquente dans la profession, et qui ne se cantonne plus à la jeunesse : de nombreux journalistes travaillent toute leur carrière à la pige. Un certain nombre le fait d'ailleurs par choix, ce mode d'exercice de la profession pouvant apporter plus de liberté et d'épanouissement.

Les étudiants ont regretté le manque de préparation reçue dans leur école de journalisme pour affronter la pige. En effet, bien que l'information sur les droits figure dans les attendus des formations, dans ces cursus l'information sur l'exercice du métier à la pige n'est pas uniforme. Certaines écoles misent tout sur l'apprentissage du synopsis, d'autres insistent sur la législation, d'autres enfin... ne proposent rien. Une lacune qui est préjudiciable aux intéressés. Parmi les 36 propositions qu'ils ont élaborées lors des États généraux, figurait la création d'un guide des droits des pigistes.

Présents aux États généraux, plusieurs pigistes engagés dans les différentes OS, dont les représentants CFDT, se sont immédiatement concertés et ont souhaité répondre sans attendre à cette demande. Ils se sont engagés le jour-même publiquement à créer un tel guide, avec l'association Profession:pigiste.

De novembre 2022 à mai 2023, deux membres de chacune des 4 OS et de PP se sont concertés sur un contenu. Le défi qui n'était pas mince au départ a été relevé.

Le guide a été financé (mise en page et impression) par la CEJ sur des fonds État (Ministère de la Culture) et Europe (Plan France Relance).

Comment utiliser ce guide ?

Ce guide a été réalisé en intersyndicale. Cependant il est important que les acteurs CFDT se distinguent en le faisant vivre.

- En le diffusant aux **journalistes pigistes des rédactions**, par les représentants syndicaux des entreprises
- En l'hébergeant (PDF en ligne) **sur les sites et blogs** des sections syndicales et syndicats
- En le diffusant **aux chefs/cheffes de service** employant des pigistes et aux services RH/paie afin qu'ils adoptent des pratiques respectueuses des droits des pigistes

- En le diffusant **aux militants des sections** susceptibles de s'investir sur la reconnaissance des droits des pigistes en entreprise (négociateurs NAO, etc), afin de parfaire leur connaissance de ces droits et d'ouvrir leur vision à tous les champs revendicatifs possibles (management, santé, formation...)
- En en faisant **un outil de première réponse pour les syndicats** (SNME et S3C) quand ils sont sollicités par des adhérents ou non adhérents pigistes ou par des sections confrontées à des questions concernant les pigistes
- En en faisant **un outil de référence face aux employeurs indélégitimes**, ce guide étant validé par le Ministère de la Culture et les 14 écoles de journalisme reconnues.

Comment aller plus loin ?

Ce guide n'est pas exhaustif : il se veut simple d'accès, en vue de comprendre l'essentiel. Pour aller plus loin il est recommandé de consulter le site www.cfdt-pigistes.fr ou d'écrire à pigistes@f3c.cfdt.fr

ANNEXE

23NSY0554A Le guide « Des piges et des droits »

CONTACTS

- Christophe Pauly - Secrétaire national - 06 63 58 69 35 - cpauly@f3c.cfdt.fr
- Elise Descamps - Secrétaire fédérale - 06 87 66 73 04 - edescamps@f3c.cfdt.fr
- Christelle Dhers - Secrétaire administrative - polemediaspub@f3c.cfdt.fr